



REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DES HAUTES ALPES

COMMUNE DE VILLARD ST PANCRACE



DOSSIER RELATIF A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 27 septembre 2021 au 11 octobre 2021

Lieudit le Paroir



SOMMAIRE

1 – Note explicative

2 - Plans de situation

3 – Plans du projet de cession

4 - Arrêté municipal du 9 septembre 2021

5 – Délibération du 12 avril 2021



1. Note explicative

Le dossier mis à l'enquête publique a pour objet :

- **Cession à la SCI de la Tour d'une bande de terrain prise sur le domaine public communal au lieu dit « le Paroir » en bordure de la parcelle cadastrée n° 1179 section A lui appartenant, et d'une superficie de 40 m². (Cf au plan ci-joint)**
- **En échange, la SCI de la Tour céderait à la commune une bande de terrain prise sur la parcelle cadastrée n° 1179 section A d'une superficie de 46 m² conformément au plan ci-joint.**



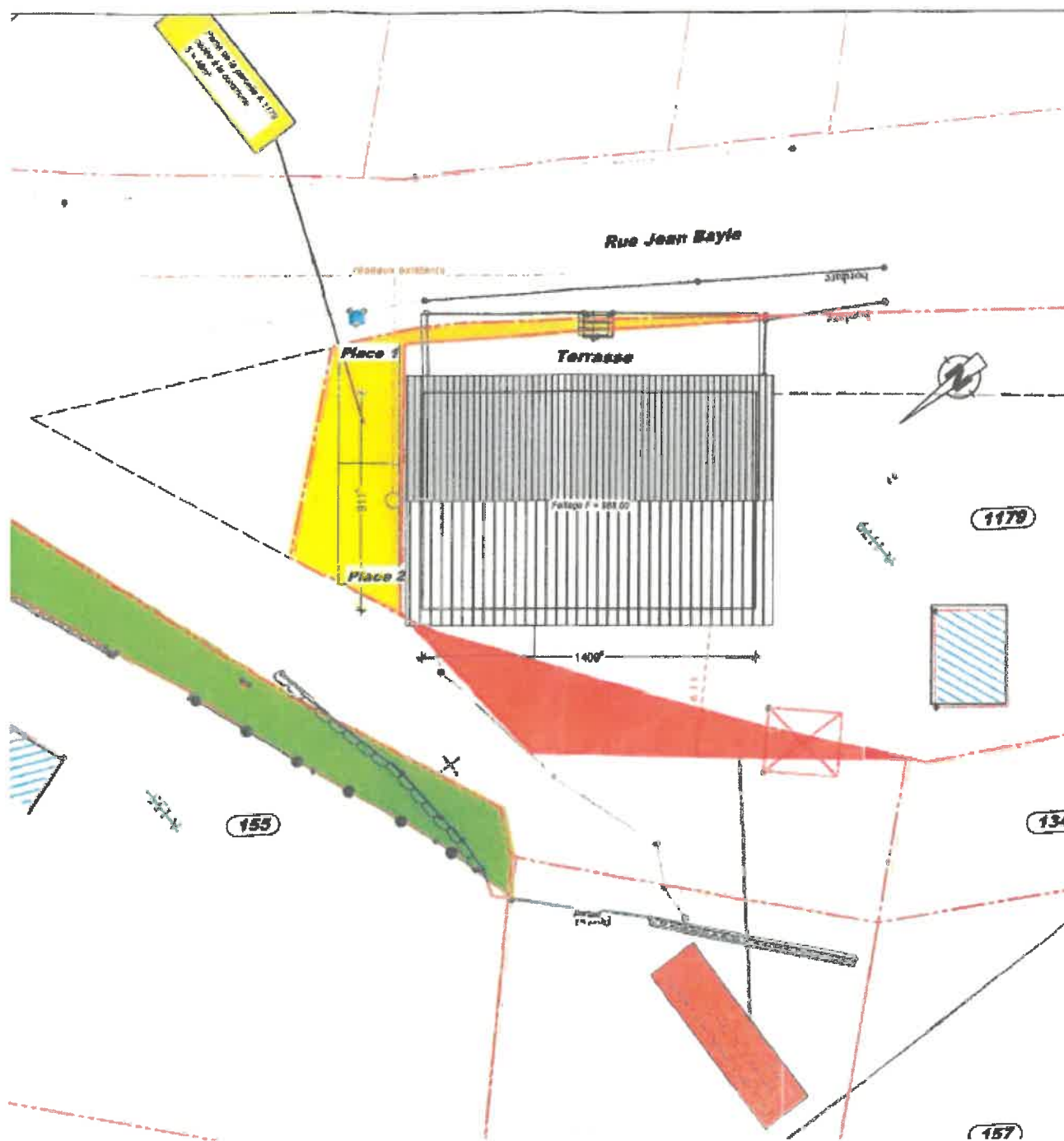
2. Plan de situation





Arrondissement
de Briançon

3. Plans de projet de cession



En rouge Domaine public à déclasser : environ 40 m²

En jaune Parcelle n°1179, section A, cédée par la SCI de la Tour : environ 46 m²

Objet : enquête publique pour le déclassement d'un terrain du domaine public communal, Rue Jean Bayle, lieudit « le Paroir ».

Le Maire de Villard Saint Pancrace,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 141-3 à 5 et R 141-4 à 11 du Code de la Voirie Routière,

VU la délibération n°2021-066, du 12 avril 2021 par laquelle le conseil municipal demande le déclassement d'un terrain public communal au lieudit « le Paroir» en bordure de la parcelle cadastrée n°1179 section A et d'une superficie de 40 m² environ en vue d'un échange de terrain avec la S.C.I. de la Tour.

ARRETE

ARTICLE 1 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté municipal du 9 août 2021.

ARTICLE 2 : Le projet de déclassement est soumis à l'enquête prévue par les articles du Code de la Route précités.

ARTICLE 3 : le dossier mis à l'enquête comprend :

- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Un exemplaire du présent arrêté
- Un exemplaire de la délibération susvisée
- Un registre d'enquête.

ARTICLE 4 : Ces pièces seront déposées à la mairie pendant 15 jours consécutifs, du lundi 27 septembre 2021 au lundi 11 octobre 2021 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouvertures du secrétariat et faire enregistrer ses observations éventuelles.

ARTICLE 5 : Les observations formulées par le public seront consignées sur un registre spécialement ouvert à cet effet. Ce registre à feuillets non mobiles sera coté et paraphé par Monsieur le Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 6 : Monsieur Alain CAILLOL, retraité, domicilié à Villard St Pancrace, Rue de la Ronde, est désigné comme Commissaire Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie, le premier jour de l'enquête, soit le lundi 27 septembre 2021 de 16h30 à 17h30 ainsi que le dernier jour de l'enquête, soit le lundi 11 octobre 2021, de 16h30 à 17h30.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées à la mairie par la Poste.

ARTICLE 7 : A l'expiration du délai de 15 jours visé à l'article 4, Monsieur le Commissaire Enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et transmettra le dossier au Maire après avoir mentionné ses conclusions.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera affiché pendant 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête aux lieu et place habituels, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Villard St Pancrace, le 9 septembre 2021

Le Maire,

Sébastien FINE



AR PREFECTURE

005-210501839-20210412-2021_066-DE
Reçu le 16/04/2021

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 12 avril 2021

Date de la

Convocation :

8 avril 2021

Date d’Affichage :

14 avril 2021

Objet : Délibération n° 2021-066

Échange de terrain avec la SCI de la Tour

**L’an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : M. PONS Nicolas par Mme GUIGUES Véronique, M. CORDIER Georges par M. FAURE-BRAC Christian.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur COLOMBAN Loïc représentant la SCI de la Tour relative à une proposition d’échange de terrain, à savoir :

- Cession à la SCI de la Tour d’une bande de terrain prise sur le domaine public communal au lieu dit « le Paroir » en bordure de la parcelle cadastrée n° 1179 section A lui appartenant, et d’une superficie de 40 m². (Cf au plan ci-joint)
- En échange, la SCI de la Tour céderait à la commune une bande de terrain prise sur la parcelle cadastrée n° 1179 section A d’une superficie de 46 m² conformément au plan ci-joint.

Considérant que cet échange permettrait notamment l’élargissement de la rue Jean Bayle au droit de cette propriété et la finalisation de la place Joseph Cordier,

VU l’avis favorable de la commission « Urbanisme, cadre de vie, travaux et environnement »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à cette proposition d’échange de terrain.
- **DEMANDE** le déclassement de la partie de terrain à échanger du Domaine Public Communal.
- **DIT** que les frais occasionnés par cet échange seront à la charge de la SCI de la Tour.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

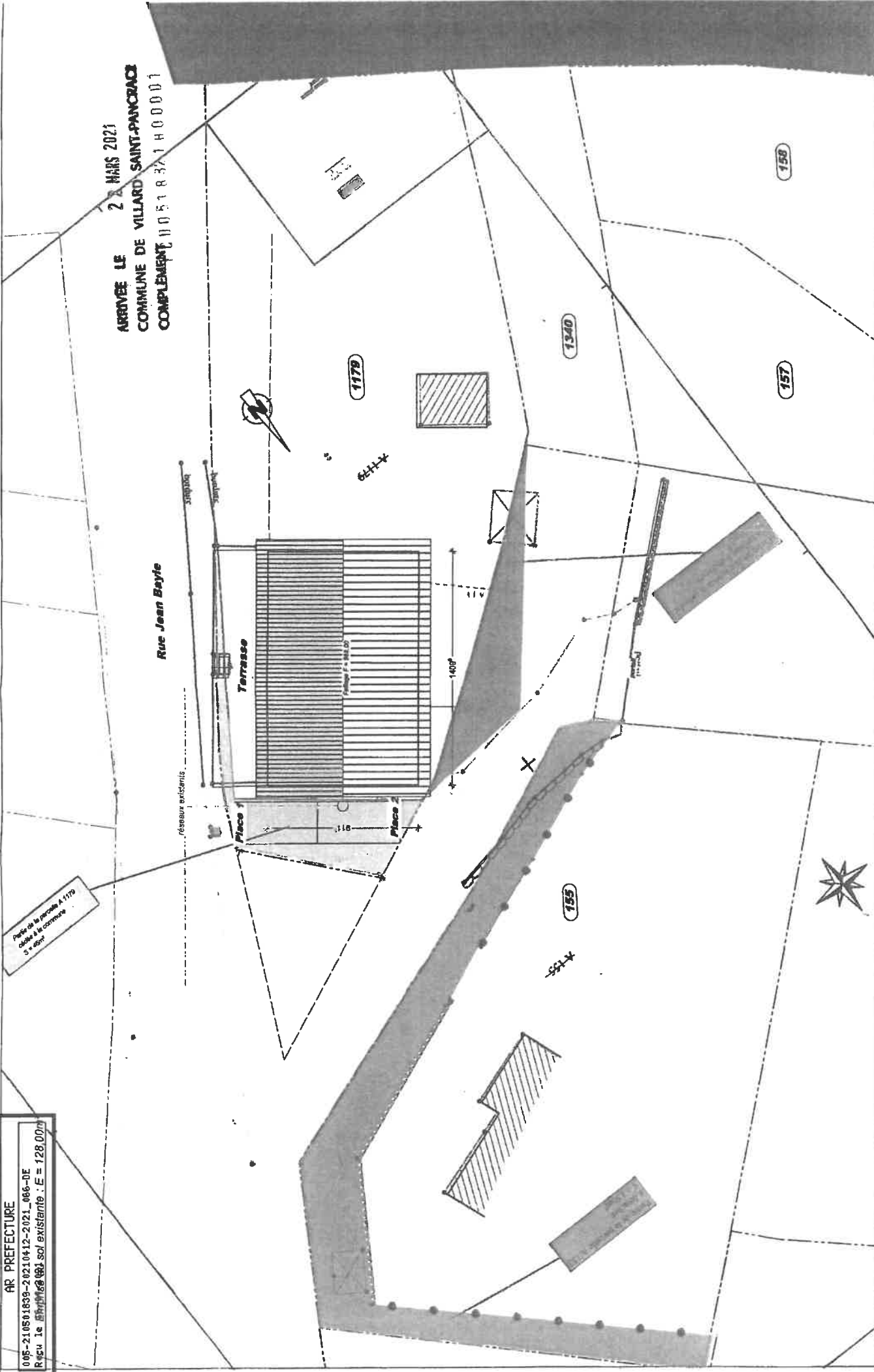
Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE



AR PREFECTURE
 005-210501839-20210412-2021_066-DE
 Rcvu 1e. 081 sol existante : E = 128,00m



ARRIVÉE LE 23 MARS 2021
 COMMUNE DE VILLARD SAINT-PANCRACE
 COMPLÈMENT 110518391H00001

Partie de la parcelle A 1179
 cédée à la commune
 S = 46m²

PLAN MASSE - ETAT ACTUEL

Donner N°

PROPRETE DE
SCI DE LA TOUR
 ZA de la tour
 0500 VILLARD SAINT-PANCRACE

ARCHITECTE:
 Jérôme MELLET - Architecte d.p.l.g.
 rue Barthélemy Chaz - central parc 2
 05100 RIBANTON

SIGNATURES

Echelle 1/200 emm.

1	
2	
3	
4	
5	

20/10/2020

PC